

DIFFUSION EXTERNE

stcn.publi@banque-france.fr

Note mensuelle sur le marché des titres négociables à court et moyen terme (NEU CP- MTN) - Janvier 2017

1. Éléments clefs

Encours en milliards d'euros	Sur la période :			2008-2017		2008-2017	
	31/12/16	31/01/17	Var.	Min.	Le :	Max.	Le :
NEU CP	252,9	266,6	13,7	245,3	04/07/16	547,0	27/01/09
Emetteurs bancaires	198,3	208,2	9,9	187,7	01/07/16	465,9	22/05/09
Emetteurs corporates et publics	49,7	53,7	4,0	35,2	22/01/10	70,3	15/01/16
Véhicules de titrisation	4,9	4,7	-0,2	3,0	01/10/14	42,4	19/02/08
NEU MTN	41,3	45,0	3,7	40,1	14/11/16	79,5	24/01/14
Total	294,2	311,6	17,4	291,4	04/07/16	618,1	27/01/09

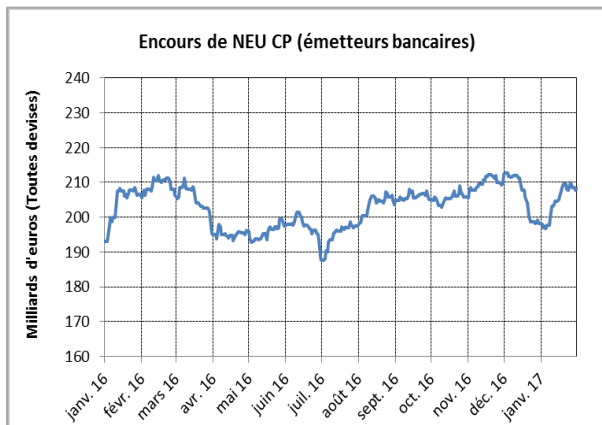
Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

Nouveaux émetteurs :

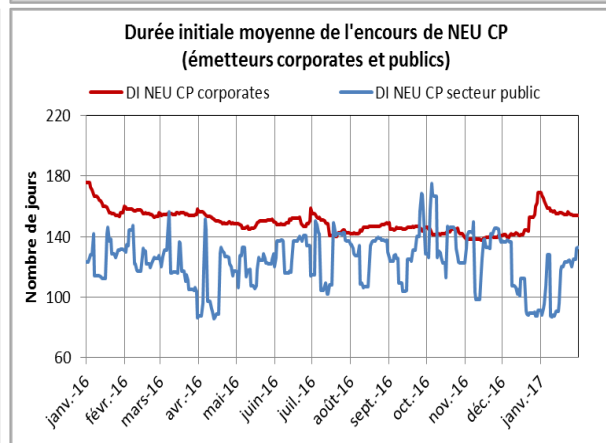
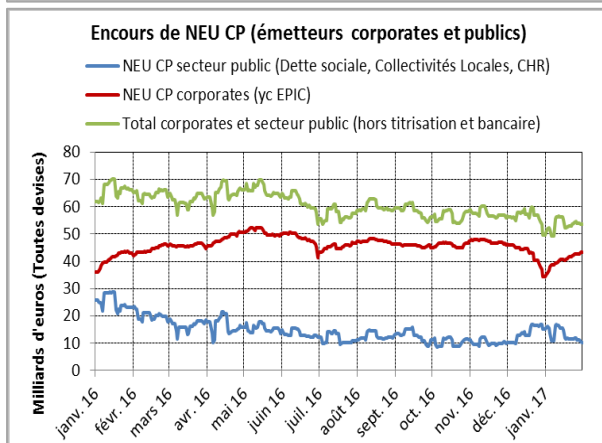
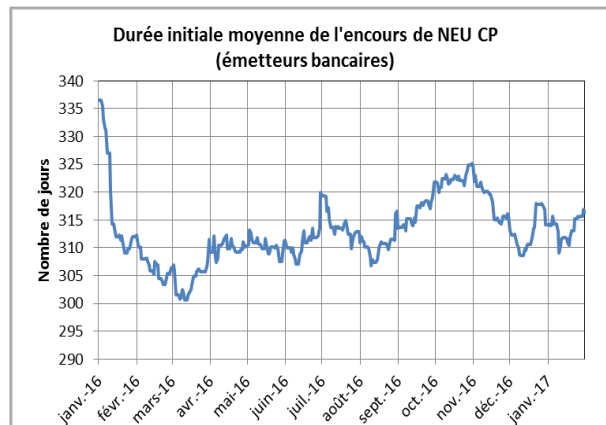
AKKA TECHNOLOGIES

AGRIAL FINANCES

Encours des NEU CP



Durée initiale de l'encours de NEU CP

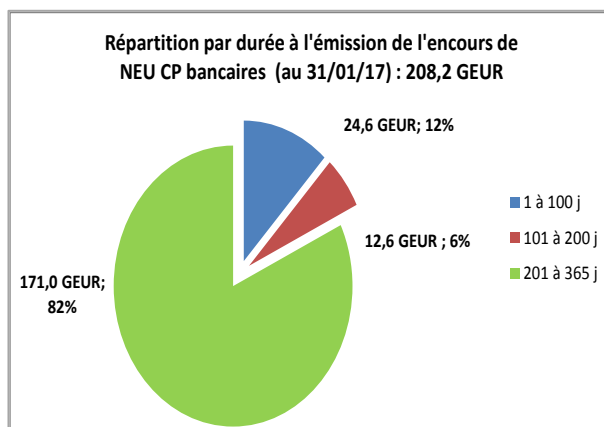
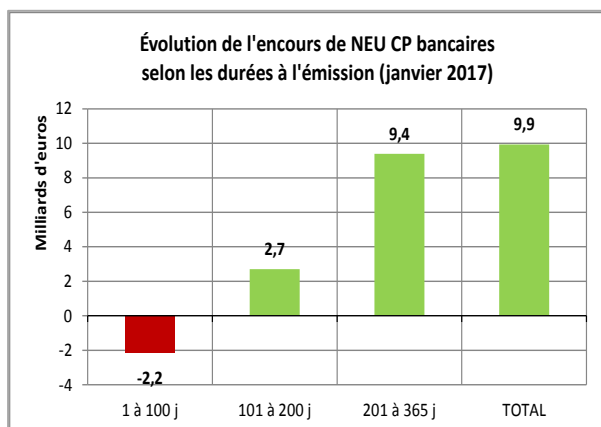
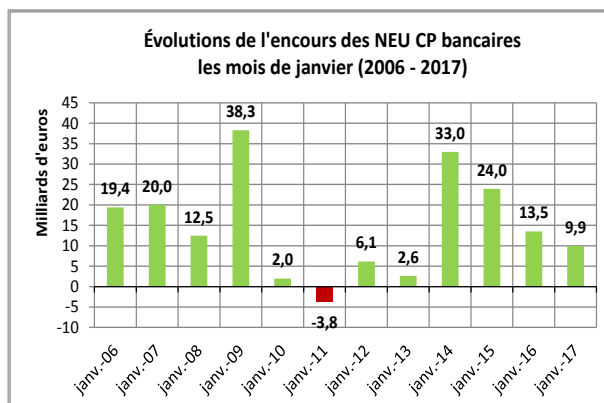


Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

1.1. Redressement de l'encours des titres à court terme (NEU CP) des émetteurs bancaires

L'encours des NEU CP bancaires se redresse à 208,2 Mds d'euros à fin janvier 2017, après 198,3 Mds à fin décembre 2016, évolution qui recouvre en partie un effet de rattrapage habituel en début d'année.

La progression de l'encours des NEU CP bancaires concerne essentiellement les titres de durée à l'émission supérieure à 200 jours et, dans une moindre mesure, ceux de durée comprise entre 101 et 200 jours (cf. graphes ci-dessous).

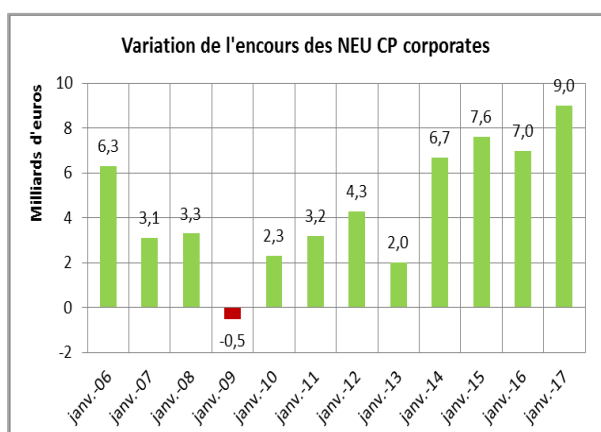


Source: Banque de France- DGSO -DMPM - STCN

1.2. Net redressement de l'encours de NEU CP des émetteurs corporates

L'encours des NEU CP corporates s'élève à 43,4 Mds d'euros à fin janvier 2017, représentant 16,3% de l'encours total des NEU CP tous types d'émetteurs considérés.

Il enregistre un rattrapage significatif en début d'année, en particulier s'agissant des titres de programmes notés A-2 P-2 F2 et non notés.

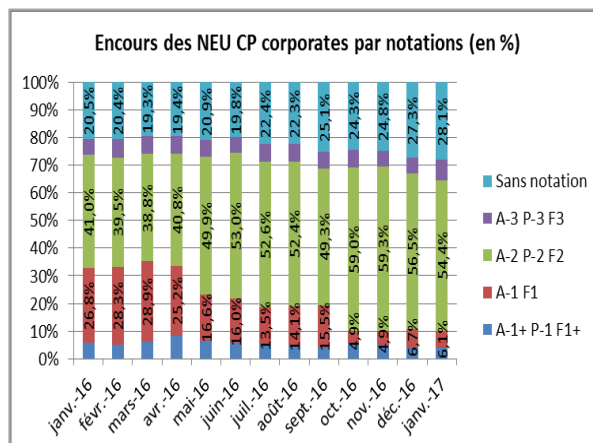
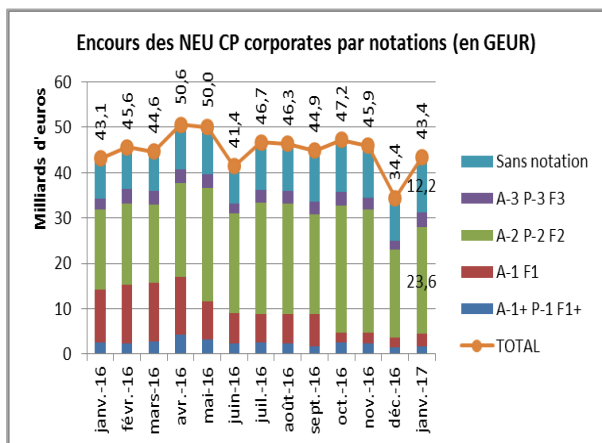


Variation mensuelle

Encours de NEU CP des émetteurs corporates	Encours en GEUR 31/12/2016	Encours en GEUR 31/01/2017	Variation M / M-1 en GEUR	Variation M / M-1 en %
Corporates	34,4	43,4	9,0	26,2%

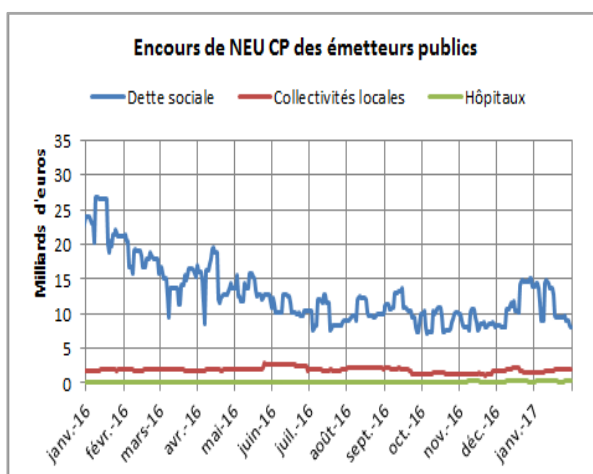
Variation annuelle

Encours de NEU CP des émetteurs corporates	Encours en GEUR 31/01/2016	Encours en GEUR 31/01/2017	Variation M / M-12 en GEUR	Variation M / M-12 en %
Corporates	43,1	43,4	0,3	0,7%



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

En revanche, l'encours des NEU CP publics diminue à nouveau en variation mensuelle et continue de s'inscrire en repli en termes annuels du fait de l'accroissement du recul de l'encours des émetteurs de dette sociale.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

Variation mensuelle

Encours de NEU CP des émetteurs publics	Encours 31/12/2016 en GEUR	Encours 31/01/2017 en GEUR	Variation M / M-1 en GEUR	Variation M / M-1 en %
Collectivités Locales	1,4	2,0	0,6	42,9%
Dette sociale (*)	13,8	8,1	-5,7	-41,3%
Hôpitaux	0,1	0,2	0,1	100,0%
Total public	15,3	10,3	-5,0	-32,7%

Variation annuelle

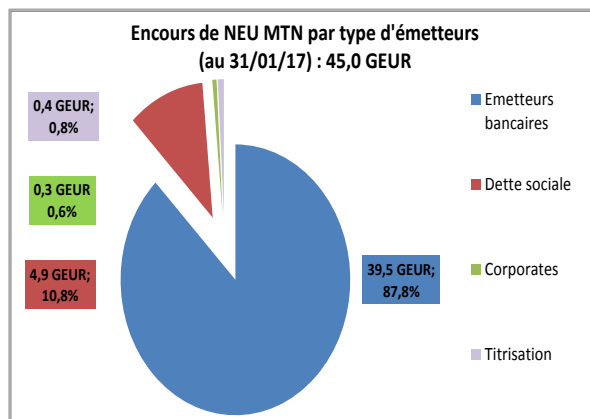
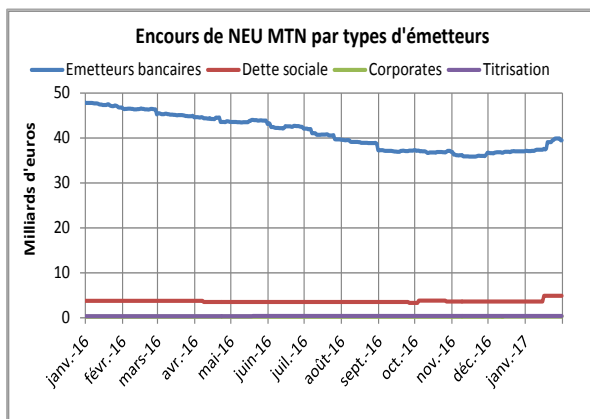
Encours de NEU CP des émetteurs publics	Encours 31/01/2016 en GEUR	Encours 31/01/2017 en GEUR	Variation M / M-12 en GEUR	Variation M / M-12 en %
Collectivités Locales	1,9	2,0	0,1	5,3%
Dette sociale (*)	21,1	8,1	-13,0	-61,6%
Hôpitaux	0,1	0,2	0,1	100,0%
Total public	23,1	10,3	-12,8	-55,4%

(*) Acoss, Cades, Unedic

Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

1.3. Progression de l'encours des NEU MTN du fait des émetteurs bancaires et des émetteurs de dette sociale

L'encours des NEU MTN retrouve son niveau de mi-2016 du fait de la remontée des encours des émetteurs bancaires ainsi que des émetteurs publics.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

2. Autres faits marquants

2.1. AKKA TECHNOLOGIES et AGRIAL FINANCES, nouveaux émetteurs corporates

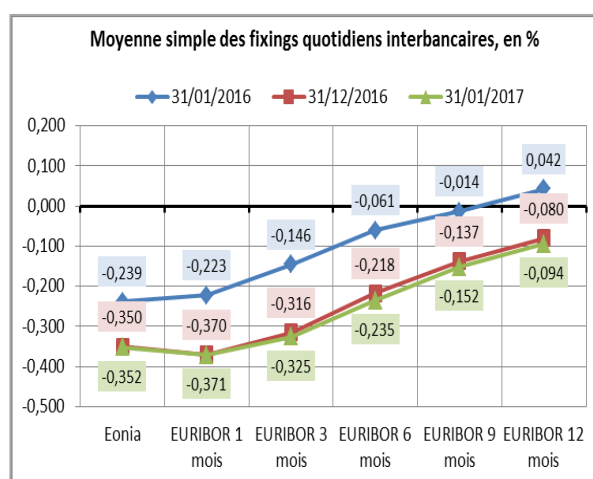
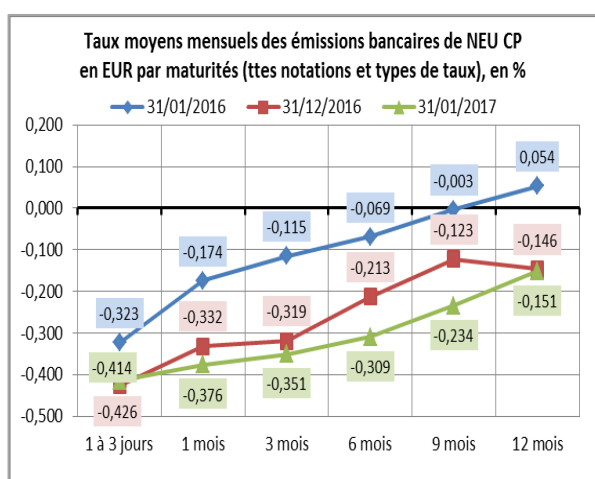
-AKKA TECHNOLOGIES dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 200 millions d'euros, qui n'est ni garanti ni noté, mais l'action AKKA Technologies SE est cotée à la bourse de Paris (Euronext Paris, compartiment A), ce qui l'exempte de l'obligation de notation.

-AGRIAL FINANCES dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 150 millions d'euros. Il n'est pas noté par une agence mais il est garanti par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. En effet, ses NEU CP n'étant pas notés et les titres de capital ou de dette d'AGRIAL FINANCES n'étant pas cotés sur un marché réglementé de l'EEE, le programme doit obligatoirement bénéficier d'une garantie (cf. art. D.213-3 du Code monétaire et financier).

2.2. Évolutions contrastées des taux moyens mensuels des émissions de NEU CP bancaires en EUR selon les durées initiales

Les taux moyens mensuels des émissions de NEU CP bancaires en EUR (toutes notations d'émetteurs et tous types de taux considérés) ont varié sur le mois dans des proportions comprises entre +1 pb et -11 pb en fonction des durées à l'émission.

Sur un an, ces taux moyens s'inscrivent toujours en baisse, dans des proportions comprises entre 9 pb et 24 pb selon les durées à l'émission.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

3. Glossaire

Marché des titres négociables à court et moyen terme : créé en 1985, ce marché a été réformé au 1^{er} juin 2016. Il s'agit d'un marché de titres à court terme (durée inférieure ou égale à un an) et à moyen terme (au-delà d'un an). Il permet une diversification des sources de financement des émetteurs et de placement offertes aux investisseurs, en euro et en devises.

La Banque de France veille au respect par les émetteurs des conditions d'émission telles que définies par l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier et diffuse des informations relatives aux émetteurs et au marché.

Les titres sont admis en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème sous certaines conditions.

Titres négociables à court terme (ex. CD+BT+ABBT) (appellation commerciale NEU CP) : titres dont la durée initiale d'émission se situe entre 1 jour et 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à court terme.

Titres négociables à moyen terme (ex. BMTN) (appellation commerciale NEU MTN) : titres dont la durée initiale d'émission est supérieure à 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à moyen terme.

Durée initiale moyenne de l'encours : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la durée initiale moyenne à l'émission des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

Durée résiduelle moyenne de l'encours : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la durée résiduelle moyenne des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

Taux moyens : les taux indiqués dans cette note concernent l'ensemble du marché et sont des moyennes mensuelles pondérées par les volumes d'émissions, ventilées selon les durées les plus représentatives, pour des émissions en EUR, toutes notations et tous types de taux (fixe, structuré, variable) considérés.

Émetteurs bancaires et assimilés : établissements de crédit, Caisse des dépôts et consignations, sociétés de financement

Corporates : émetteurs non financiers, émetteurs financiers non bancaires et entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC)

Secteur public : entités gestionnaires de la dette sociale (Acoss, Cades, Unedic), collectivités locales (régions, départements, communes) et secteur hospitalier (APHP).

Véhicules de titrisation : organismes de titrisation, regroupés dans la catégorie « autres émetteurs financiers » mais exclus du regroupement « corporates ».

Notations : les données agrégées indiquées dans la note mensuelle sont calculées toutes notations de programmes considérées.